

Date de convocation : 14 septembre 2018

PRÉSENTS : C. BRUNAUD ; J-J. LAMY ; N. SENAMAUD ; A. DEBORD ; Y. PINAUD ;
V. COMBELLE ; C. VIDAL ; C. PELTIER ; B. CHEVALIER ; K. DELAGNIER.

ABSENTS AVEC DÉLÉGATION :

M. DOIRAT	délégation à	V. COMBELLE;
V. GATINIER	délégation à	J-J. LAMY ;
M. LEDON-OLIVET	délégation à	C. PELTIER ;
C. PUYCHAFFRAY	délégation à	C. BRUNAUD ;
M. MATHIEU	délégation à	Y. PINAUD ;
J. BRUN	délégation à	C. VIDAL.

ABSENTS SANS DÉLÉGATION : J. MANDON (Excusé) ; M-P. LARDY (Excusée) ; P. BOILEAU.

Secrétaire de séance : C. VIDAL

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 5 juillet 2018 :

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu du Conseil Municipal du 5 juillet 2018 est adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité

AFFAIRES GÉNÉRALES, MOYENS, FINANCES ET PROSPECTIVE :

1. Garantie d'emprunt à apporter à Limoges Habitat dans le cadre du projet de Construction :

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal une délibération dans laquelle la Commune se porterait caution pour le remboursement, à hauteur de 50 %, d'un prêt de 204 499,00 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations, qui permettra de financer deux logements sociaux aménagés dans le cadre du projet de construction « Les Jardins du Bourg », se situant Place de l'Europe.

La Communauté d'Agglomération de Limoges Métropole, dans le cas de figure où la Commune accepte de prendre sa part de cautionnement, prendra alors en charge les 50 % restant de la caution à couvrir.

Délibération N° 025-2018 - Adoptée POUR : 16 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0

2. Demande de subvention pour l'aménagement et la sécurisation de l'entrée du Bourg :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne afin d'obtenir une subvention, dans le cadre de la DETR, pour le projet d'aménagement et de sécurisation de l'entrée du Bourg.

Cet aménagement est situé rue du 8 mai 1945, et doit répondre aux besoins de régulation de la vitesse de circulation des véhicules arrivant de Beaune-les mines d'une part, et à la mise en sécurité des piétons empruntant cette voie du centre Bourg.

En l'état actuel des choses, le coût du projet est estimé à 120 000 € HT.

Délibération N° 026-2018 - Adoptée POUR : 16 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0

3. Demande de subvention pour l'aménagement de sécurité aux abords de l'école :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne afin d'obtenir une subvention, dans le cadre des CTD, pour le projet d'aménagement de sécurité aux abords de l'école.

Cet aménagement se situant rue du 8 mai 1945, s'articule autour de 5 axes majeurs :

- Remise à niveau de la chaussée existante avec une redéfinition des carrefours afin de sécuriser l'entrée au parking de l'école ;
- Mise en place d'une zone 30 dans le périmètre de l'école afin de réguler la vitesse des véhicules, notamment aux heures d'entrée et de fin des journées d'école ;
- Viabiliser le parking existant en créant des chaussées en bitume et des zones de stationnement tout en conservant un maximum de zone engazonnée ;
- Gérer les eaux de pluies suite à la création de l'aire de stationnement ;
- Mise en sécurité d'une partie de chaussée pour la circulation piétonne des enfants et des parents qui se rendront à l'école.

En l'état actuel des choses, le coût du projet est estimé à 120 000 € HT.

Délibération N° 027-2018 - Adoptée POUR : 16 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0

4. Demande de subvention pour l'extension du columbarium au cimetière :

Cette demande de subvention sera déposée auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne, pour un montant de 5.100,00 € TTC.

Elle permettrait ainsi l'ouverture d'un nouveau module composé de 6 cases ; la structure actuelle arrivant bientôt à saturation.

Délibération N° 028-2018 - Adoptée POUR : 16 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0

5. Demande de subvention pour le renforcement du réseau électrique au village de Bled :

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une opération couverte par une subvention du Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV).

Le montant des travaux estimé s'élève à 143.640,00 € TTC dont des travaux pour la sécurisation du réseau électrique pour 131.280,00 € TTC, le réseau d'éclairage public pour un montant de 3.960,00 € TTC et du matériel relatif à l'éclairage public pour 8.400,00 € TTC.

Sur l'ensemble de ces dépenses, le SEHV prendra à sa charge la totalité de la dépense relative à la sécurisation du réseau électrique, soit 131.280,00 € TTC.

Pour le reste, le SEHV versera une subvention de 3.300,00 € pour les travaux relatifs à l'éclairage public et de 7.000,00 € pour la fourniture du matériel.

Ainsi, le budget communal sera impacté, sur sa section d'investissement des crédits suivants :

- Dépenses : 12.360,00 €
- Recettes : 10.300,00 €

Le coût restant à la charge de la commune, pour l'ensemble de cette opération s'élève donc à 2.060,00 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le SEHV.

Délibération N° 029-2018 - Adoptée POUR : 16 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0

6. Demande de subvention pour la dissimulation du réseau électrique « rue du couvent » :

Monsieur le Maire présente les contours du projet mené en lien avec le SEHV concernant la dissimulation des réseaux électriques de la rue du Couvent.

Dans ce dossier, la bonne nouvelle est venue de la société ORANGE, qui a accepté de faire enfouir le réseau aérien de la rue, dans le cadre de ce projet global de dissimulation.

Si les coûts relatifs à la dissimulation de ces réseaux seront totalement pris en charge par le SEHV, il reste aujourd'hui à financer la part relative à l'éclairage public.

Cette dernière estimée à 13.894,18 € TTC, devra être pris en charge par la Commune. Dans ces conditions, Monsieur le Maire souhaite déposer une demande de subvention auprès du Président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

Délibération N° 030-2018 - Adoptée POUR : 16 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0

7. Demande de subvention pour l'extension de l'éclairage public dans le cadre du projet de constructions « Les Jardins du Bourg » :

Monsieur le Maire rappelle le projet de constructions mené par Limoges Habitat, dénommé « Les Jardins du Bourg ». Il s'agit de continuer à développer le projet intergénérationnel débuté lors de la précédente mandature, par la mise en place d'une crèche halte-garderie, dans le même secteur.

Ce nouveau projet verra ainsi la construction de 10 logements à destination de personnes à mobilité réduite. Même si les constructions et les aménagements extérieurs sont à la charge de Limoges Habitat, reste que les réseaux publics sont à la charge de la commune.

De ce fait, l'extension nécessaire de l'éclairage public doit être pris en charge par la collectivité et le montant de ces travaux est estimé, par le SEHV à la somme de 35.671,49 € TTC.

Si nous savons d'ores et déjà que le Syndicat Energies Haute-Vienne apportera une subvention de 45 % du montant H.T. de l'opération, soit 13.376,81 €, il reste une part non négligeable à financer.

Dans ces conditions, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter, auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne, une subvention pour soutenir le développement des équipements communaux en centre bourg.

Délibération N° 031-2018 - Adoptée POUR : 16 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0

8. Point sur le personnel :

Le plan de formation du personnel assurant l'animation des TAP et du mercredi après-midi est lancé : deux agents suivent actuellement une formation à raison de 2 jours par mois, entre septembre et décembre, afin de disposer de connaissances pour apporter une valeur ajoutée aux futures animations.

URBANISME, HABITAT ET CADRE DE VIE :

1. Point sur les demandes reçues par le service urbanisme depuis le 1^{er} janvier 2018 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que sur la période allant du 1^{er} janvier 2018 à ce jour, le service urbanisme de la commune a dû traiter 61 dossiers répartis de la manière suivante :

- 40 certificats d'urbanisme ;
- 7 déclarations préalables ;
- 14 permis de construire.

Sur les 14 permis de construire, 2 ont été refusés pour la réalisation de Hangar ; pour le reste, il y a eu : 6 demandes pour la construction d'une maison d'habitation, 1 demande d'agrandissement, 1 demande pour un abri, 1 demande pour une véranda, 1 demande pour un préau et 2 demandes pour un garage.

2. Point sur les dossiers en cours :

- **Commerces et services :**

- **Une psychologue clinicienne** s'installe dans les locaux de la maison médicale et vient ainsi étoffer l'équipe qui était composé de deux docteurs. Cette dernière disposant également d'une compétence en diététique sera en mesure d'accompagner les personnes pour faire face à des maladies graves ou chroniques ou pour aider à changer de comportement en matière de santé.
- **Le café – bar – restaurant « Le Poëlon »** a fermé définitivement. La municipalité souhaitant vivement qu'un repreneur se fasse connaître, il est apporté une attention particulière au devenir de la licence IV attachée à cet établissement.

INFRASTRUCTURE, TRAVAUX ET ÉQUIPEMENTS :

1. Contrat de gestion des espaces boisés de la Commune :

Depuis le mois d'avril 2018, les biens de sections de la commune ont été classés dans le domaine communal suite à un arrêté préfectoral.

Ces espaces étant fortement boisés, une étude de gestion des bois communaux avait été confiée à la société CHALEIX.

Cette dernière propose à la Commune une somme de 36.000,00 €, payable en 2 versements égaux au 1^{er} janvier des années 2019 et 2020, dans le but d'exploiter les bois existants.

Cette exploitation ne concernera que les bois dont les essences sont commercialisables. Selon les typologies des parcelles, il sera ensuite procédé à des replantations, en vue d'une gestion pérenne au profit de la collectivité.

Même si le paiement se fera sur 2 ans, l'opération, quant à elle, se déroulera sur 4 années au maximum.

2. Entretien des bâtiments communaux :

Monsieur le Maire liste les travaux urgents à réaliser :

- Ecole : sur le bâtiment de l'école élémentaire, réparation d'un chevron qui commence à pourrir et remise en état d'une gouttière fragilisée.
- Restaurant scolaire : la climatisation nécessaire au niveau de la salle des préparations froides étant hors service, il a fallu se résoudre à la changer.
- Gymnase : un nouveau panneau « duripanel » a été cassé derrière un but de handball. Il sera nécessaire de procéder à la sécurisation de cette partie du mur.

3. Point sur la voirie :

- Une campagne de point à temps a été faite en septembre 2018 par le biais d'un marché à bons de commande conclu par Limoges Métropole.
- Le fauchage des routes va bientôt débuter sur la commune et se fait en mutualisation avec les communes du Palais-sur-Vienne, de Rilhac-Rancon et la subdivision Nord de Limoges Métropole. Grâce à cette dernière, nous pouvons faire avancer les ateliers plus rapidement en mettant 3 engins à la disposition du chantier.

ATTRACTIVITÉ, DÉVELOPPEMENT LOCAL ET ANIMATION :

1. Vie Associative :

La traditionnelle réunion de planification des manifestations, organisées par les associations locales se déroulera le 16 octobre 2018, à la mairie. Monsieur Yves PINAUD, Conseiller Municipal est chargé du suivi de ce dossier, en lien avec les services administratifs.

2. Projet de développement d'une base « sports nature » :

Monsieur Jean-Jacques LAMY est amené par Monsieur le Maire à faire le point sur l'avancement du projet.

C'est ainsi qu'il est présenté au Conseil Municipal l'état des discussions entre la Commune et la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole au sujet de la répartition des prises en charge financière. Deux dossiers ont ainsi été proposés, dans le cadre du contrat de plan Etat – Région, dont l'objectif est d'obtenir les subventions qui permettront de financer le projet.

A ce jour, les discussions doivent continuer pour améliorer les dossiers présentés.

JEUNESSE, SOLIDARITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE ET ACTION SOCIALE :

1. Point sur la rentrée scolaire :

La rentrée scolaire a été faite pour notre école Bel Horizon qui accueille ainsi 206 élèves répartis en 9 classes, de la manière suivante :

- **Petite Section (PS)** – Mme LORANDIN : 17 élèves
- **Moyenne Section (MS)** – Mme GASQUET : 17 élèves
- **Grande Section (GS)** – Mme VERNAELDE : 23 élèves
- **Cours Préparatoire (CP)** – Mme JEANNESSON : 19 élèves
- **Cours Préparatoire (CP)** – Mme BERNARD : 20 élèves
- **CE 1** – M. PÉRIGAUD : 27 élèves
- **CE 2** – Mme DAÏAN : 24 élèves
- **CM 1** – Mme ROMANET : 26 élèves
- **CM 2** – Mme ANNETTE : 33 élèves

2. Point sur le fonctionnement des services périscolaires :

Les différents services périscolaires se sont remis en route pour ceux qui existaient déjà comme la garderie scolaire, les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) et le restaurant scolaire. Cependant, il a fallu compenser les absences de certains personnels en ce début d'année qui ont connu quelques petits soucis de santé.

Le restaurant scolaire a ouvert une page Facebook ayant pour objectif de valoriser le travail effectué au sein de ce service d'une part, et communiquer les menus auprès des familles qui souhaitent disposer de ce genre d'information.

Les nouveaux services périscolaires tels que l'étude surveillée et l'ALSH du mercredi après-midi ont été ouverts.

Pour l'étude surveillée, ce sont une dizaine d'élèves qui se retrouvent les soirs, à partir de 16h45 sous la houlette de Mmes BERNARD et ANNETTE, enseignantes de l'école, qui se relayent en fonction des jours.

De son côté l'ALSH des mercredis après-midis a été mis en route également avec une quinzaine d'enfants présents de manière régulière et 4 très jeunes enfants qui sont confiés, après le déjeuner, au service du multi-accueil.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LIMOGES MÉTROPOLE :

1. Passage de la Communauté d'Agglomération de Limoges Métropole en Communauté Urbaine :

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté d'Agglomération de Limoges Métropole s'est engagée dans un processus de transformation en Communauté Urbaine, par application des textes relatifs à la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe).

Pour ce faire, deux délibérations ont été prises à l'occasion du Conseil Communautaire du 6 septembre 2018. La première concernait l'extension des compétences de la Communauté d'Agglomération de Limoges Métropole et la seconde était relative à la transformation en Communauté Urbaine.

Afin de valider cette évolution des statuts, il convient aux Conseils Municipaux des Communes membres de Limoges Métropole de délibérer pour émettre un avis relatif aux décisions du Conseil Communautaire.

Conscient des enjeux économiques et socio-professionnels pouvant découler d'un passage en Communauté Urbaine, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à la fois à la délibération relative à l'extension des compétences de la Communauté d'Agglomération et à la transformation en Communauté Urbaine.

Délibération N° 032-2018 - Adoptée POUR : 16 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0

Délibération N° 033-2018 - Adoptée POUR : 16 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0

Fin de séance à 22h00